

Les constats présentés lors des Congrès précédents, des Embiez en 2007 et d'Ecully en 2011, soit pour les 8 dernières années sont toujours d'actualité et j'en reprends les termes à titre de rappel actualisé concernant la population des Informaticiens.

Les Schémas Directeurs des Systèmes d'Information déclinés au cours de cette période, quelle que soit la branche, se traduisent sur le plan organisationnel par

- le redéploiement des moyens humains et matériels sous couvert de rationalisation,
- la mise en œuvre de solutions d'externalisation,
- l'institutionnalisation de l'appel massif à la sous-traitance qui bénéficie ainsi de transferts de connaissances fonctionnelles qu'elle valorise en passant d'une branche à l'autre, d'un régime à l'autre, voire au sein de notre propre Ministère de Tutelle. Mobilité qui pourtant connaît bien des entraves au sein de nos branches comme en inter branches et inter régimes.

La corollaire de ces opérations est

- la mise en cause opportuniste des compétences et des cadres de travail,
- la perte, insidieuse ou consciente, de la maîtrise de l'outil de travail par le personnel,
- sans oublier, mais cela ne concerne pas uniquement la population des Informaticiens,
 - o le détournement et le contournement des règles conventionnelles de promotion et de niveaux d'emploi,
 - o une politique chaotique voire l'abandon d'une gestion organisée des parcours professionnels des informaticiens, le tout derrière un formalisme masquant les réalités,
 - o la valorisation des attitudes carriéristes.

L'une après l'autre, chaque branche se voit appliquée les mêmes mesures insufflées via les hauts fonctionnaires placés à leur tête par nos Tutelles.

L'exemple tout récent de la branche Famille est un pas de plus, que la branche Maladie n'avait pas réussi à concrétiser par deux fois avec ses propres centres d'exploitation. Avec l'intégration des informaticiens des centres d'exploitation, les conseils d'administration ne seront plus à l'avenir des obstacles aux mesures de toutes sortes concernant ces personnels. Rappelons-nous les termes du rapport Migaud de 2011 pointant les rigidités de notre Convention collective.

Lors du congrès d'Ecully, en 2011, la section professionnelle des Informaticiens s'était assignée un programme d'action comportant les 4 axes :

- Développer une communication destinée aux informaticiens selon leurs branches, la nature de leurs organismes d'appartenance et leurs emplois,
- Constituer une section professionnelle représentative de cette diversité,
- Veiller à l'élaboration de SDSI intégrant des schémas directeur des ressources humaines informatiques crédibles (structurés, dotés en moyens, planifiés) donnant une visibilité réelle sur leur avenir,
- Défendre les principes de la classification et contribuer le cas échéant à son amélioration.

Concernant le premier point, une première version d'un document verra le jour au cours de ce premier semestre. Destiné aux sections syndicales, quel que soit l'organisme, il leur permettra de connaître les problématiques spécifiques aux informaticiens dans leurs branches et

organismes. Son intérêt, au-delà de l'information fournie, est de permettre de démarcher cette population en intégrant les orientations générales les concernant et en leur faisant connaître les positions du SNFOCOS au niveau national pour cette population.

Le second point verra un début de mise en œuvre avec la composition de la section pour les années 2015 - 2018.

L'intégration de Schémas Directeurs des Ressources Humaines dans les SDSI est quant à elle faite sans effort particulier. En effet, les Directions nationales des Systèmes d'Information le font spontanément connaissant l'attention que les Instances Représentatives du Personnel, toutes obédiences confondues, porte à ce sujet. Cependant, n'étant réellement présent au niveau qui convient que dans la branche Maladie, il nous est difficile d'assurer que les SDRH de chaque branche soient crédibles et leurs mises en œuvre suivies par les IRP. Dans le cas de la branche Maladie, ces deux points sont très insuffisamment respectés, le SNFOCOS n'étant au final pas suivi par les autres syndicats.

Enfin, pour ce qui concerne la vie conventionnelle, l'absence de volonté d'engager les discussions au sujet des classifications et libellés d'emploi par l'UCANSS ne permet pas de faire mieux qu'essayer de défendre au cas par cas les principes existants avec leurs imperfections. Pour autant, la section des informaticiens a apporté son expertise dans la préparation des négociations qui n'ont pas eu lieu.

Sur la base de ce bilan en demi-teinte, la section se fixe pour les 4 prochaines années, les 4 axes suivants :

1. Plus et mieux communiquer au sujet de toutes les catégories de personnels participant directement ou indirectement aux activités relatives aux systèmes d'information,
2. Poursuivre la diversification de sa composition en intégrant un souci de renouvellement générationnel de celle-ci. A ce titre, la section demande que le Congrès autorise la Commission exécutive à nommer les éventuels nouveaux membres de la section qui seraient proposés au cours du prochain mandat,
3. Soutenir et engager toute initiative œuvrant à la syndicalisation,
4. Apporter son expertise à tout sujet portant sur la classification des informaticiens et plus généralement à toutes mesures les concernant.

Composition de la section des Informaticiens pour les années 2015 – 2018 :

Pierre DUCA (CNAMTS), secrétaire de la section,
Véronique BACONNET (CTI PACAC),
Catherine BECQUE (CNAMTS),
Odile BESOIN (CARSAT Nord-Est),
Alain BOET (CPAM 49),
Jean-Paul FROLICHER (CTI PACAC),
Jean-Louis RICHET (CPAM 42),
Yannick TATARD (URSSAF Pays de la Loire)
Didier VINSON (CNAMTS).